

CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET VAE

CALENDRIER DES REUNIONS POUR 2021

Attention !!!

- La réception des dossiers se fait uniquement pendant la période indiquée dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous
- Vous pouvez déposer votre demande si votre formation débute dans la fourchette des dates précisées dans la seconde colonne.
- Tout dossier reçu hors période sera automatiquement retourné à l'expéditeur

Rappel : Avec votre demande, il est impératif de nous fournir :

- Photocopie de votre dernière fiche de paye
- Attestation de l'employeur stipulant les 3 ans d'ancienneté dans la FPH (pour les dossiers de financement Congé de Formation professionnelle uniquement)

<u>PERIODE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS (Cachet de la poste faisant foi)</u>	<u>POUR UN DEBUT DE FORMATION</u>	<u>DATE DE REUNION</u>
Du 18 janvier 2021 au plus tôt Au 11 février 2021 au plus tard	Entre le 15 mars et le 15 septembre 2021	12 mars 2021
Du 30 avril 2021 au plus tôt Au 31 mai 2021 au plus tard	Entre le 05 juillet 2021 et le 30 décembre 2021	02 juillet 2021
Du 06 août 2021 au plus tôt Au 31 août 2021 au plus tard	Entre le 04 octobre 2021 et le 04 avril 2022	01 octobre 2021
Du 19 octobre 2021 au plus tôt Au 10 novembre 2021 au plus tard	Entre le 13 décembre 2021 et le 13 juin 2022	10 décembre 2021